



www.lexpress.fr

L'EXPRESS

N°2858 semaine de Comm' Outside

Enquête

La triche

sport national

Société
Etat
Célébrités
Jeunes
Internet



La triche, s

L'appât du gain pousse les français à passer maître dans l'art de la triche. Profitant de la crédulité de leurs compatriotes ou des failles du système, ce sont chaque année des milliers de cas qui sont recensés pour des milliards d'euros détournés. Vue d'ensemble d'un pays dont les valeurs semblent à la dérive.

• Gredy Raffin, Jonathan Certner

Escroquerie, fraude, tromperie, malversation, tricherie, vol... Il existe encore bien d'autres termes pour désigner la malhonnêteté. Ce phénomène gangrène de plus en plus notre pays et se propage à toutes les échelles de notre société. Du simple travailleur aux hommes politiques, des enfants sur leur banc d'école aux grandes célébrités adulées ou même du pauvre immigré au riche homme d'affaire, personne n'est au dessus de tout soupçon car d'une manière ou d'une autre nous, français, avons tous déjà triché. La fraude concerne aussi bien la petite incivilité, comme doubler dans une file d'attente au ciné ou au parc d'attraction par exemple. Qui n'a jamais prétexté « rejoindre ses parents qui sont un peu plus devant à nous attendre » ? Mais la fraude c'est aussi le cas passible d'une peine juridique tel le détournement de fonds. En clair, l'arnaque touche tout le monde. Victime ou coupable, nous avons tous eu à faire au moins une fois à ce fléau des temps modernes. Sans pour autant dire que la France est le pays le plus indiscipliné et le plus filou

du monde, on pourrait croire que cette « activité » soit devenue un sport national. L'arnaque s'apprend dès l'école. Triche aux examens avec les « anti-sèches » ou les coups d'œil par-dessus l'épaule du voisin tout est bon pour réussir. Auriez-vous imaginé un instant que certains bambins enregistrent sur dictaphone les réponses afin de les réécouter discrètement pendant le contrôle ? Puis vient l'âge où l'on apprend à falsifier les documents, les justificatifs de retard ou d'absence, les bulletins scolaires. Chaque année de nombreuses plaintes sont déposées par les établissements scolaires à l'encontre d'élèves pour « faux et usage de faux ». La peine encourue pouvant aller jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende. La triche se découvre dès le primaire et nous accompagne tout au long de notre scolarité. Malgré tout il faut rester optimiste tous nos enfants ne deviennent pas des adeptes invétérés de ce genre de méfaits. Pourtant, quand on voit cela, on comprend que cette mentalité s'inscrit aisément dans les mœurs. Dans la vie d'adulte, la fraude est à double vitesse. Il y a le « petit mensonge de tout les jours » sans

port national



Dans le métro comme ailleurs, les français deviennent experts dans l'art de la resquille.

répercussion gravissime et le délit pénal.

Petits crimes sans conséquences

Aujourd'hui, chacun d'entre nous vient pour bénéficier d'avantages divers. Sur notre curriculum vitae pour trouver un emploi ou accéder à un enseignement supérieur. Le secteur de la restauration est particulièrement visé par les étudiants en quête d'un petit job pendant l'année scolaire ou les vacances d'été. C'est évident puisque les chefs d'entreprises n'ont plus le temps de vérifier la véracité de chaque ligne du CV. Dans notre ère de mouvement et de migration, qui peut s'assurer qu'une formation ou une fonction a réellement été suivie ou exercée dans un autre pays? De peur d'être accusés de discrimination les patrons ne peuvent que faire confiance ou mettre directement le postulant à l'épreuve. Si tant est que le poste ou la formation ne suscite pas de grandes compétences et le subterfuge peut prendre facilement et durer un long moment avant d'être découvert. Le mensonge peut aussi porter sur

notre assurance par exemple. Celle de l'automobile est probablement la plus fréquente. Elle permet d'économiser beaucoup d'argent surtout quand elle concerne un jeune conducteur. Combien d'entre vous se déclare principal utilisateur du véhicule appartenant en réalité à sa progéniture? Permettant ainsi à votre enfant d'échapper à la traditionnelle surtaxe indexée à la première année d'assurance et qui couvre le facteur risque d'accident élevé. Alors qu'en réalité vous ne conduisez jamais ou très peu la voiture. Il s'agit là d'une malversation qui peut conduire à la nullité du contrat, et donc à la non indemnisation en cas d'accident, s'il est prouvé que vous avez menti dans la déclaration. Au même titre que si vous utilisez un véhicule professionnel pour des déplacements privés ou que vous déclarez posséder un garage alors que votre voiture dort dans la rue. Les entreprises publiques ne sont pas en reste. Elles aussi sont victimes de ce fléau. Près de 198 millions d'euros sont ainsi perdus par la SNCF chaque année, la faute à tous ces passagers qui « saute les barrières » dans les gares afin d'accéder aux trains. Le Trésors Public, chargé

de recouvrer le montant des amendes auprès des contrevenants, ne parvient pas toujours à mener à bien sa mission. Ils ont accès aux informations bancaires de ces derniers lorsque les noms et adresses ne sont pas « erronés ». Un plan d'action a d'ailleurs été mis en place pour recenser avec plus de précisions les récidivistes et les mauvais payeurs. Il s'agit d'augmenter le nombre d'agents en civil dans les gares ou de l'amélioration des portiques entre autres. Prenez la Sécurité Sociale, symbole français de solidarité nationale. Chaque année le déficit s'agrandit et s'élève désormais à des milliards d'euros. La faute à des resquilleurs qui, avec l'aide complaisante de leur médecin, déclarent de faux arrêts maladie, ou du moins en obtiennent plus facilement, et bénéficient par conséquent de remboursements abusifs. Le cas le plus remarquable reste sans conteste celui des ASSEDIC. Il est difficile de différencier le vrai chômeur d'un faux quand on sait que beaucoup ne déclarent pas leur retour à l'emploi. Sans compter les groupes organisés qui se procurent « sous le manteau » les dossiers d'indemnisations. Comptez 1 000 à 1 500 euros à l'achat pour bénéficier de vos...

quelques 800 euros d'aides mensuels. Il existe même une version que les spécialistes du genre appellent la version « de luxe ». Le prix d'achat atteignant ici les 18 000 euros pour percevoir 4 500 euros par mois. En définitif on peut toucher des allocations chômage sans avoir jamais travaillé. Un comble. Les exemples de tromperies sont ainsi nombreux. Dans la majorité des cas recensés, le contrevenant est donc motivé par l'argent : l'appât du gain ou l'économie. Frauder pour éviter de dépenser en quelque sorte. Malheureusement certains individus franchissent parfois les limites du tolérable et ce sont les institutions d'aides publiques ou directement les particuliers qui en pâtissent. Dès lors ce n'est plus de l'incivilité mais un délit criminel passible d'une peine judiciaire.

La grande arnaque

Depuis quelques années beaucoup de scandales ont alimenté les médias lorsque des affaires d'escroquerie ont éclaté au grand jour. Détournement de fonds et abus de biens sociaux arrivent en tête de liste de ce triste constat. Les associations sont des proies faciles pour les criminels. On peut citer à ce titre l'exemple de L'ARC (Association pour la Recherche contre le Cancer) dont le président fondateur, Jacques Crozemarie, détournait l'argent de généreux donateurs. Il aurait perçu à des fins privées plus de 3 millions d'euros. Condamné en octobre 1999 pour « abus de confiance » et « recel de biens sociaux », les juges ont requis à son encontre 4 ans de prison ferme et 45,7 millions d'euros d'amende et de dommages et intérêts. Les hauts dignitaires ne sont pas exempts de tous reproches. Entre financements occultes et emplois fictifs, les politiques se retrouvent fréquemment dans la ligne de mire des juges. Le président Chirac est lui-même sous la menace d'un jugement et se raccroche à son statut juridiquement exceptionnel pour y échapper. Mais d'autres n'ont pas bénéficié de cette clémence. Hervé Gaymard, Guy Drut (ministre de la Jeunesse et des Sports de 1995 à 1997), Jean-Christophe Cambadélis (MNEF) ou encore Patrick Balkany (maire de Levallois dans les Hauts-de-Seine) et Didier Schuller sont des illustrations navrantes d'affaires d'emplois fictifs, d'abus de biens et de confiance, de détournements de fonds et de corruption. Cette dernière touche de

plus en plus de secteurs comme le sport. De nos jours les intérêts financiers de ce milieu sont tellement considérables que des investisseurs, des fédérations et même des représentants de nations sont prêts à toutes les ruses les plus malhonnêtes pour s'accaparer un événement, un contrat de partenariat ou pour « truquer » un résultat. De ce fait il n'est pas rare de voir des transactions illégales d'argent et l'on peut dire que la triche fait maintenant partie intégrante du sport. La fraude est une façon de vivre, un moyen de vivre, et avec l'explosion des nouvelles technologies, le développement d'Internet notamment, l'escroquerie est entrée dans une nouvelle dimension. Les malfaiteurs s'associent pour déposséder leurs victimes et disparaissent comme des fantômes. Il devient de plus en plus facile et rapide de s'enrichir en profitant de la crédulité des gens. Coqueluches des cybers malfaiteurs, la vente par correspondance et l'arnaque à la carte bancaire qui permettent d'extorquer des sommes considérables grâce aux informations soutirées. Malheureusement dans ce cas les vols demeurent encore

relativement impunis du fait qu'il est à l'heure actuelle très difficile de traquer sur le web ces groupes organisés.

Combiner c'est gagner

Frauder est bien sûr immoral mais ce n'est pas toujours illégal. Comme nous l'avons vu précédemment, il peut s'agir d'un simple petit mensonge mais cela peut aller plus loin, cela peut être plus subtil. De nos jours, avec une parfaite connaissance des lois, on peut économiser des sommes pharaoniques. Ainsi beaucoup de patrons d'entreprises, de sportifs ou de célébrités nationales s'expatrient, se délocalisent à l'étranger. Pas très loin de nos contrées : la Suisse et Monaco sont généralement choisies comme principaux points de chute. Ils échappent ainsi tous les ans à leurs responsabilités vis-à-vis du Trésors Public. Il faut savoir que la charge fiscale suisse se situe autour des 20 % du revenu net de la société et dans certains cantons ce pourcentage peut descendre jusqu'à 9 % seulement. Quand on sait

Comme la SNCF, la RATP est touchée de plein fouet par la fraude massive des usagers.



qu'en France l'Etat accapare 36% du chiffre d'affaires et 50% dans le cadre de l'Impôt Sur la Fortune - le fameux ISF- le déménagement est très vite rentabilisé. Alors combiner, truquer, mentir, abuser ou quelque soit le nom qu'on lui donne, la resquille fait partie intégrante de notre vie, à tout âge et à toute heure. Que se soit en tant que vol qualifié ou sous forme de petite ruse, chacun essaye à sa manière de contourner le système. Au delà d'un phénomène national il s'agit probablement là de la vraie nature de l'homme. Une analyse à l'échelle mondiale révélerait sûrement un vice général dans notre mode de vie à l'occidentale. •

Assedic

Cela ne s'arrête plus

La fraude à l'assurance chômage prend des airs de braquage, avec la création de fausses sociétés qui prennent des millions d'Euros aux Assedic. L'assurance chômage est devenue la victime de bandes organisées dans les plus petits détails. En 2006, l'Unedic ne reconnaît officiellement « que » 80 millions d'euros de préjudices, dur à croire. Le pire dans tout cela, c'est que c'est tout simple... Il suffit de créer une société (il en existe environ 100 répertoriées) et de fabriquer des « kits Assedic ». Ces kits sont composés d'un contrat et de certificats de travail, de bulletins de salaire, et d'attestations Assedic, le tout falsifié. Pour se procurer ces kits miracles, il suffit de déboursier entre 1000 et 1500€ en moyenne pour 4500€ d'indemnisation par mois pendant deux ans. Depuis cinq ou six ans, ces genres de sociétés se multiplient sans cesse, environ 250 cas par mois sont recensés, soit un manque à gagner pour l'Etat de 20 millions d'euros par an. Avec le développement d'Internet, et les techniques de falsification de papiers d'identité, c'est de plus en plus simple de créer une SARL ou une PME et donc d'enfreindre la loi.

▪ **20M d'euros de manque à gagner pour l'Etat**



plus en plus de personnes sont obligées de se procurer des faux papiers. Force est de constater que ce n'est pas cher (une fausse carte d'identité plastifiée se vend entre 50 et 500€), compte tenu des retombées économiques que l'on peut avoir avec un faux papier d'identité. La peine encourue, cinq ans de prison et/ou 80.000€ d'amende (contre sept ans pour du trafic de drogue), pourrait faire un peu peur, mais cela n'a pas l'air de dissuader les fauteurs. Un enquêteur du Nouvel Obs. interrogé sur ce problème des faux papiers s'est dit « choqué de l'ampleur du trafic, c'est énorme ». Ce phénomène a de moins en moins lieu à Paris et en Ile de France. Les possesseurs de faux papiers se tournent donc vers les régions les moins connues pour pouvoir vivre heureux et tranquille à l'abri des brigades policières d'Ile de France.

Le Trésor public français s'octroie 36% du chiffre d'affaire des sociétés, en Suisse ce chiffre peut descendre jusqu'à 9%.

prestations de chirurgies esthétiques effectuées sur des patients. Impossible, me direz-vous, car la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ne rembourse pas la chirurgie esthétique. Il fallait donc trouver une combine pour se faire rembourser. C'est ce qu'ont fait onze médecins des Bouches du Rhône, soupçonnés d'avoir déclaré des prestations de chirurgie esthétiques en prestations dite réparatrices (donc remboursées), comme les implants de prothèses mammaires après une ablation du sein. Montant estimé de l'escroquerie : 70. 000€ selon la CPAM. A en croire le rapport 2005 de la CPAM, ces affaires ne cessent d'augmenter, il y en avait deux en 2003 et huit en 2005. Arnaquer par ses propres fonctionnaires, c'est le comble, non ?

Faux papiers

Une demande de plus en plus importante

La demande des faux papiers a explosé ces dernières années, les chiffres sont formels. Le nombre de faux papiers retrouvé en France a été multiplié par huit sur les cinq dernières années. C'est aujourd'hui tellement difficile d'obtenir des prestations sociales en France, que de

Assurance maladie

Arnaquée par ses propres fonctionnaires

Fausse opérations de chirurgie esthétique, fausses victimes de maladie dans des sociétés, les arnaques à l'assurance malade ne manquent pas à l'appel. L'exemple à la mode depuis maintenant deux ans, vient des médecins eux-mêmes. Ces derniers se font rembourser des

▪ **70% des travaux récupérés sur Internet**

Les étudiants

Et si c'était eux les plus grands tricheurs

La vie d'un étudiant commence très jeune, 3 ans, et se finit vers 23 ans en moyenne. La triche a toujours existé et existera malheureusement toujours chez les étudiants. Avant l'arrivée d'Internet, c'était plus compliqué de tricher en contrôle, en examen ou en exposé. Il fallait tout de même aller dans une bibliothèque,

trouver le livre, recopier les infos que l'on voulait et ensuite mettre au propre ce dont on avait besoin. Maintenant c'est beaucoup plus simple de tricher. Il suffit d'aller sur un moteur de recherche (Google ou Yahoo) sur le net, et de rentrer un ou des mots qui... pourraient nous intéresser et on trouve des millions d'infos, voir des exposés ou des sujets déjà rédigés, il faut juste changer la page de garde. Les chiffres des tricheurs sont accablants. Selon une étude d'un professeur anglais, 70% des travaux rendus par les étudiants contiennent des parties copiées - collées des sites internet. Avec le développement des technologies, c'est devenu impossible d'empêcher les jeunes de tricher, seul l'honnêteté entre élèves et professeurs fera foi.

Les faux CV

Un faux problème

Avoir un faux CV, est-ce vraiment une arnaque ? Dans un pays où à compétence, âge et sexe égal, votre couleur de peau ou votre nom peuvent vous faire perdre un emploi, pour certains falsifier son CV devient une des seules solutions pour décrocher un entretien. Voilà le contre exemple, mais le nombre de faux CV en France ne cesse malgré tout d'augmenter, car aujourd'hui avec les CV fait par Internet, il suffit de prendre des CV tout fait et de mettre son nom à la place de celui d'un autre et voilà, on décroche un entretien. Avec un peu de bonne humeur, et une bonne aisance orale, on peut même décrocher un emploi. Désolant, non ? Cela se passe plus en plus comme ça, et c'est bien dommage. Voilà pourquoi pour

éviter ces problèmes, il faudrait des CV anonymes, où seul les qualifications et l'entretien permettraient aux employeurs de prendre une décision, et de faire des contrats CPE, CNE, où seules les qualités de chacun seraient jugées par la suite. La loi sur l'égalité des chances, récemment promulguée par le président Chirac inclue d'ailleurs un article devant en principe rendre plus commune l'utilisation du CV anonyme. Dans la pratique, nombreuses sont les entreprises qui expliquent déjà ne pas avoir les moyens logistiques d'appliquer une telle mesure.

Pendant plusieurs années, les trois opérateurs mobiles français se sont illégalement consultés pour maintenir les prix à des seuils convenus.

SFR, Orange et Bouygues

Les arnaqueurs arnaqués

Tout le monde se souvient de l'affaire des trois opérateurs de téléphonie mobile, SFR, Orange et Bouygues pris la main dans le sac en 2005. Pour ceux qui ont oublié, voici un rappel des faits et une preuve que vouloir arnaquer les autres n'est pas toujours la bonne solution. Les trois opérateurs s'étaient entendus entre 1997 et 2003 sur une entente sur les prix des communications pour empêcher l'arrivée de nouveaux opérateurs sur le marché. Après un démenti formel des sociétés, elles ont été condamnées à payer une amende de 250 millions d'euros, la plus grosse amende jamais prononcée par la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). « Avec cet exemple, nous avons voulu montrer à tous les tricheurs, puissants ou amateurs, que tricher n'est pas la bonne solution, on finit toujours par se faire attraper un jour ou l'autre, et on paye souvent plus que ce que l'on a récolté. », se sont félicités les plaignants. Les trois opérateurs, qui avaient le monopole ont perdu en crédibilité auprès des consommateurs et cela a permis à d'autres de venir sur le marché et de récupérer des clients déçus par SFR, Orange et Bouygues. Suite au jugement, l'UFC Que choisir a mis à disposition des consommateurs le nécessaire pour demander un dédommagement aux opérateurs.

▪ 250M d'euros La plus grosse amende de l'histoire



«Nous sommes passés de l'amateurisme à un service spécialisé»

3 questions à **Helène Brignone**, agent supérieur à la CPAM de Paris

Quelles sont les arnaques ou triches les plus courantes ?

>Les plus courantes sont liées aux indemnités journalières. On assiste régulièrement à des problèmes de double affiliation : les assurés affiliés à la caisse de Paris, le sont aussi à d'autres. En effet nous n'avons pas accès aux informations des autres caisses, hormis celles du 75, 92, 77, 78 et 95. Le contrôle est donc difficile, et c'est de cette faille que profitent les fraudeurs.

Il y a aussi des fraudes sur les remboursements des médicaments. Nous avons eu un gros cas dernièrement : une assurée faisait tous les médecins de la région parisienne, pour se faire prescrire du « subutex », un médicament très cher. Ensuite, elle le revendait au marché noir, se faisant au passage un bénéfice conséquent.

La sécurité sociale a-t-elle mis en place des structures pour lutter contre ces arnaques ?



>Depuis janvier 2006, il existe un service dédié aux fraudes. Nous leur envoyons tous les dossiers suspects. Avant, chaque centre devait mener sa propre enquête. Le plus souvent soit par hasard, lors de l'archivage, ou en cas de doute, lorsque l'on voyait des noms revenir trop souvent. Nous sommes passés de

« l'amateurisme » à un service spécialisé, c'est une avancée.

Que risquent les fautifs quand ils se font attraper ?

>Désormais il y a un jugement, sanction et prison. Les fautifs sont condamnables alors qu'avant, la plupart des dossiers passaient souvent aux oubliettes. Maintenant, il y a plus de chances de se faire attraper et il y a plus de dureté. Cela montre que l'on ne peut pas voler la CPAM en toute impunité.

Propos recueillis par A.Vo.

SAISON APPROUVEE

• DDIS COMMON RAIL*



GRAND VITARA

GAMME À PARTIR DE 21 000 EUROS

SUZUKI GRAND VITARA

MODÈLE PRÉSENTÉ : 5 PORTES 2.0 LUXE : 26 000 €



Politique En France pouvoir et fraude font bon ménage

En matière de fraude, les pouvoirs politiques français sont loin de montrer l'exemple. Des emplois fictifs de la Mairie de Paris à l'affaire de l'appartement d'Hervé Gaymard, les français n'ont qu'à lever les yeux pour s'inspirer...

A Paris, l'affaire des emplois fictifs a laissée dans son sillage une image entachée du pouvoir politique, surtout lorsque l'on sait que c'est Jacques Chirac qui était Maire de Paris durant cette période. Les emplois fictifs ont été une source très importante de financement occulte des grands partis politiques en France. Ces financements ont permis de financer leurs activités, ou simplement de les enrichir. La France est particulièrement concernée par ce phénomène car non seulement son secteur étatique est très important (près de 6 millions de postes), mais aussi parce que la politique n'y est paradoxalement pas une expérience temporaire, mais un sacerdoce, contrairement à d'autres pays où il existe une vie et une carrière après la politique. Les hommes politiques français font donc souvent de la politique à vie, et cet engagement durable explique non seulement leur incroyable longévité, mais également le fait que de véritables réseaux d'entraides se mobilisent à chaque défaite ou alternance pour éviter que les équipes n'éclatent. Tout ceci est réalisé avec un but précis : la subsistance en attendant des jours meilleurs. L'emploi fictif, bien que parfaitement illégal, est l'un des ces moyens de « solidarité partisane et militante » mis en place. Ainsi, les élus ont tendance à profiter d'emplois fictifs lorsqu'ils perdent leurs mandats, lors d'une alternance par exemple, afin d'éviter l'inconfort du marché de l'emploi et de poursuivre leur activité politique sans se soucier de leur subsistance financière. On évalue par exemple à 30 000 le nombre de postes au sein de l'Education nationale qui sont dévolus à des emplois fictifs. Les points



de chute privilégiés sont bien souvent certains services publics, d'importantes associations subventionnées ou de grandes entreprises publiques ou privées, au sein desquels le « travailleur fictif » se transforme alors souvent en chargé de mission ou consultant, en attendant la reconquête du pouvoir. Les postes ainsi trouvés sont davantage des bases de replis que l'occasion d'un nouveau départ professionnel. De là naît la dimension fictive de l'emploi occupé. Lorsqu'il s'agit non pas d'exercer un nouveau métier mais de poursuivre une activité militante ou partisane en connivence avec la structure qui a bien voulu vous accueillir. De nombreuses personnalités de tous bords ont été reconnues coupables et condamnées pour avoir abusé d'emplois fictifs, notamment Alain Juppé, Guy Drut, Xavière Tiberi ou Alfred Sirven. Même pays, autre histoire, l'affaire de l'appartement d'Hervé Gaymard. C'est

Jacques Chirac, l'actuel pensionnaire de l'Élysée, a souvent été mis en cause dans des affaires, datant souvent de son passage à la mairie de Paris.

le canard enchaîné qui, le 15 février 2005 révèle l'incroyable affaire. Le ministre de l'économie, sa femme et ses huit enfants, sont logés dans un luxueux duplex de 600 m² payé 14 400 euros par mois par l'Etat. Cette révélation qui à l'époque choque la France, aboutit à la démission d'Hervé Gaymard. En septembre 2005, il reverse à l'État français 58 894 euros en guise de remboursement des frais engagés pour cet appartement. La somme comprend notamment les deux mois de loyers payés (14400 euros mensuels), le montant des travaux effectués (31 800 euros) et les frais d'aménagement. Le 19 septembre 2005, le quotidien Libération prend acte de ce remboursement en signalant « *qu'hormis sa promesse, rien ne l'obligeait à rembourser. La location avait été avalisée par le directeur de cabinet de Jean-Pierre Raffarin et, du point de vue du droit, on peut même se demander à quel titre le Trésor public accepte son chèque.* ». Ces affaires, qui touchent de nombreuses sphères de la société montrent bien que la triche et la fraude, sont presque institutionnalisées dans le pouvoir politique Français. En tout état de cause l'exemple politique reste un des plus parlants en France. **L.R.**

La corruption des fonctionnaires est-elle courante dans votre pays ?

Vu par les hommes d'affaire :

- Italie : 90%
- France : 50%
- Allemagne : 28%
- Grande-bretagne : 17%

source : Der Spiegel, 9 août 1998

LE COEUR A SES RAISONS ...



www.suzuki.com

Célébrités Nos stars s'envolent

Les célébrités sont de plus en plus nombreuses à quitter le sol français. En cause, le niveau d'imposition trop élevé. Les départs pour les « paradis fiscaux » se multiplient..

Un des plus célèbres cas ? Celui de Florent Pagny. L'artiste avait été condamné pour ne pas avoir déclaré et payé de TVA pour l'année 1997, pour un montant de près de 48.000 euros, pour avoir minoré, pour les années 1996 et 1997, ses revenus de plus de 540.000 euros et pour avoir détourné des objets qui devaient être saisis chez lui pour payer un important arriéré d'impôts. Le chanteur a reconnu sa culpabilité dans le non-versement de TVA et la minoration de ses revenus. Il s'agissait d'une maladresse, a-t-il assuré. «*Je travaillais tout seul, j'avais pas d'avocat, de manager, de comptable*». «*Je ne gardais pas les justificatifs, je les perdais. Aujourd'hui, je suis établi avec avocats, experts-comptables, etc.*», a-t-il expliqué. Autre « star », autre cas, celui plus récent de Richard Cocciante. Le chanteur, âgé de 60 ans, comparaisait avec son épouse pour s'être « frauduleusement soustrait au paiement de l'impôt sur le revenu » de l'année 2000. A l'époque résident monégasque, le couple avait déclaré aux impôts 62 000 francs (environ 9 300 euros). Cependant, l'administration fiscale a calculé que ses revenus pour 2000, de plus de 6 millions d'euros environ, auraient dû lui faire s'acquitter d'un impôt sur le revenu de 2,8 millions d'euros... L'épouse du chanteur ne s'est pas déclarée surprise par la peine prononcée, conforme aux réquisitions. «*C'est de bonne guerre*».



«*Notre-Dame de Paris*» a été un tel succès». Elle a cependant une nouvelle fois souligné que son mari, qui vit en Irlande depuis six ans, n'a jamais été résident français. De nationalité franco-italienne, «*Richard est né à Saigon, a vécu en Italie, à Monaco et maintenant en Irlande*». Pour l'accusation, en revanche, les vérifications de l'administration fiscale attestent d'une présence « réelle et pratiquement continue » en France, ce qui rend l'infraction de fraude fiscale « intentionnelle ».

Trop d'impôts au goût des stars

D'autres personnalités ne souhaitent pas payer d'impôt en France. Alain Prost, Alain Delon, entre autres « pauvres » stars ! Ils se font alors

Après ses déboires avec le FISC, Florent Pagny a choisi la Pentagone. A la France, il a laissé une chanson : «*Ma liberté de penser*».

domicilier à l'extérieur du territoire tout en continuant à passer beaucoup de temps en France. Une manière comme une autre d'avoir le beurre et l'argent du beurre ! Les sportifs eux aussi prennent la poudre d'escampette. Laurent Jalabert, Richard Virenque et la plupart des joueurs de tennis français ne sont que des exemples parmi tant d'autres. Tous ont choisi de vivre en Suisse depuis plusieurs années. La question que l'on peut se poser est donc celle-ci : dans le show-buisness, à quoi servent les impôts, si ce n'est à donner l'envie de partir loin de son pays natal ? L'état voudrait en tout cas qu'ils retrouvent leur fonction principale : «*entretenir la force publique et pourvoir aux dépenses d'administration*»

Les paradis fiscaux

Point sur les différents lieux d'exil des fonds ou des personnes et raison qui motivent ces départs:

- Les Bermudes: Dans l'assurance.
- La Barbade: Pour constituer des Foreign Sales Corporations.

- Les îles Vierges, les îles Caïmant ou les Bahamas: Pour monter des sociétés internationales non résidentes.
- Guernesey ou Jersey: Pour la fiscalité des entreprises et les conventions de « trust ».
- Monaco ou l'Andorre: Pour la fiscalité sur les personnes.

- Le Luxembourg : Pour les holdings
- le Lichtenstein : Pour les fondations et les trusts.
- L'Irlande : Pour les écrivains et les artistes.
- Le Panama : Pour les sociétés anonymes. **L.R.**

Mais ces cas de départ aussi caustiques soient ils révèlent une réelle crise des institutions en France. Si les personnes aisées ne souhaitent plus participer à la vie sociale c'est tout le système français qui est à remettre en question. Les stars ne veulent plus payer trop d'impôts mais ont eux aussi on profité du système. Que ce soit du système de protection sociale ou l'utilisation de biens ou de service publique. **L.R.**

Jeunes

Quand la triche commence à l'école

De plus en plus d'élèves avouent tricher à l'école. Et pour trouver des astuces, ils sont loin d'être les moins imaginatifs.

Je triche, tu triches, il triche... Dès l'école, nombreux sont ceux qui savent rapidement conjuguer ce verbe. La « gruge » entre de plus en plus dans le vocabulaire des élèves, à tel point que les élèves jurant ne jamais avoir triché sont souvent regardés avec des yeux plein d'étonnement par leurs camarades. On ne se cache même plus de tricher, on s'en vante. Mieux, les techniques nouvelles ou insolites valent parfois au tricheur l'admiration de certains de ses camarades. Les remords ? Très peu sont ceux qui avouent en avoir. « Tout le monde l'a déjà fait » explique Caroline, « il y a des choses plus importantes à regretter que ça » précise lui David. La sécurité d'avoir l'impression de faire comme tout le monde. C'est l'excuse qui revient le plus souvent à la bouche des tricheurs. Ce qui varie selon les cas c'est surtout le motif. Souci de soigner ses notes, peur de l'échec scolaire ou parfois même pression des parents, les motifs sont nombreux. Pourtant, même avec des excuses, aucun élève ne pense à la solution radicale pour s'éviter la triche : bouquiner. Mais peut-être que l'enjeu est ailleurs. Dans la sensation mêlée de peur et de satisfaction qu'éprouvent les artistes de la gruge quand le coup est réussi. En cas d'échec, c'est alors au professeur de décider du sort de celui qu'il a épinglé. Et le laxisme parfois affiché par certains laisse dubitatif. Les sanctions paraissent même souvent de plus en plus légères au fur et à mesure du niveau d'étude. Quasiment logique à partir de là, que les candidats... à la triche, soit de plus en plus



Du collège au bac, la triche est présente dans tout le système scolaire.

nombreux. Plus inquiétant, cette absence de remord, ou seul le résultat compte et où la satisfaction de la réussite par soi-même s'estompe.

Avec le temps, même les techniques de triches changent. A quoi peut bien servir une calculatrice ultra perfectionnée à un élève ? Non pas à calculer. Ou plutôt plus seulement. Certaines calculatrices peuvent à présent stocker du texte... donc des cours. Avantages supplémentaires, interdire la calculatrice est parfois impossible dans les épreuves scientifiques et surtout le professeur peut difficilement prendre l'élève sur le fait. « Avec la calculette, c'est impossible. Tu mets OFF, dès que le prof passe » confirme Emelyne, élève en terminale. Si simple... Une aubaine pour des élèves qui n'en demandaient pas tant au vu de la panoplie déjà à leur disposition.

Le téléphone portable, dans lequel on peut mémoriser les cours sous forme de sms, les agendas électroniques ou les traducteurs sont d'autres possibilités offertes par la technologie. Enfin, Internet (voir encadré) est devenu l'allié numéro un des élèves peu enclin à réviser. La débauche d'énergie parfois accordée à la recherche de nouvelles méthodes indétectables de fraude est telle, qu'on en vient parfois à se demander si il ne serait pas plus rapide... d'apprendre ses cours. Tricher au bac vaut cinq ans d'interdiction d'examens. Cinq ans c'est long, surtout lorsqu'on est en âge de passer son permis de conduire ou d'aller à la fac. Pourtant, certains osent le faire, souvent sans réfléchir aux conséquences. Ces conséquences sont énormes et poussent parfois certains à partir à l'étranger pour poursuivre leurs études. **A.M.**

Internet paradis pour tricheur

Internet n'a pas inventé l'antisèche mais il l'a rendue plus rapide. Sur la toile, les sites destinés aux élèves cherchant à « se faciliter la vie » deviennent légion. Parmi eux, web-tricheur.net s'impose en leader incontesté. Le site se définit lui-même comme « Le musée de la triche scolaire ». Des techniques de



« suicidaire », des excuses préparées en cas de retard ou des cours déjà prêts, rien ne manque dans ce paradis du tricheur. Le forum ne désemplit pas et les as de la gruge ne

manquent pas d'y échanger les tuyaux. Enfin, comble du luxe, un service permet de créer des antisèches wap, mises en ligne sur le serveur du site et ensuite récupérables

avec son téléphone portable pendant l'examen. Outre web-tricheur, d'autres sites existent et certains sont pour le moins culottés. E-gruge.com vous propose des dissertations, des exposés, des fiches ou des cours pour...1,80€ par documents. Une façon comme une autre de faire de l'argent qui montre jusqu'où certains sont prêts à aller pour s'épargner quelques heures de lecture ou de révision. **A.M.**

Internet

Génération gratuit

A l'aube d'une ère de pseudo gratuité, comment ne pas vouloir resquiller quand on est habitué à ne pas payer.

Internet est considéré comme un cyber no man's land où le téléchargement est depuis quelques temps l'objet d'un vif débat entre les partisans d'un «laisser faire» et les pro «réglementons cette jungle». Internet n'est pas ainsi. La toile est visitée et utilisée comme une terre de non droit où l'on peut tout s'approprier sans se soucier des droits et des dommages causés. Le téléchargement sauvage est devenu un sport national auquel s'adonnent toutes les couches de la population sans exception. Une employée de label explique : «vous n'allez pas à la FNAC pour prendre un cd et repartir sans payer ni passer par la caisse. Et bien le téléchargement sauvage c'est comme si vous faisiez ça». En effet, musique, films, livres scannés ou en format word, tout est disponible en libre service pour qui sait chercher. Le téléchargement sauvage est une habitude, que monsieur tout le monde, du véritable hacker (pirate informatique) au bon père de famille en passant par le geek (fêru de nouvelles technologies), exerce en toute impunité, avec souvent aucune idée du caractère totalement illégal de la pratique. En téléchargeant, vous vous soustrayez, en plus de violer les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, à de nombreuses taxes qui sont un manque à gagner pour les industries et l'Etat. Ceci est donc une fraude déguisée. Pour contrôler le phénomène et mettre en place un vrai cadre légal et juridique, les députés ont tenté de trouver des solutions satisfaisantes pour tous. L'idée première d'une licence globale, autorisant l'utilisation des réseaux p2p (voir encadré) en l'échange d'une taxe a échoué devant la réticence



des professionnels de la musique et du cinéma. C'est donc une autre solution qui a été adoptée, le DADVSI (voir encadré). Dors et déjà baptisé ironiquement «le code DADVSI», il met en place un système de sanctions peu dissuasives. Si un internaute risque l'équivalent d'une simple contravention, il y a peu de chances qu'il stop ses téléchargements.

L'industrie cherche des solutions

Se pose alors le problème de la STVA sur les produits culturels et du prix des CD. Même l'industrie du jeu vidéo, sphère légalement (les cheat code) et illégalement (copies) touchée par le piratage, reconnaît le caractère délicat de la question. Ainsi Nintendo, a soulevé une véritable polémique, en faisant déclarer dans un de ses jeux, à un personnage musicien «ces requins de l'industrie essaient de mettre un prix sur ma musique, alors qu'elle ne demande

Premiers concernés, les artistes se mobilisent pour tenter d'endiguer le phénomène.

qu'à être libre». Message subversif ou maladresse ? Toujours est-il que si on encourage les jeunes joueurs, il sera difficile de leur expliquer que cela n'est pas légal. Alors comment remettre les internautes sur le droit chemin, et leur redonner envie d'acheter de nouveau de la musique ? La solution pourrait venir de plus beaux packaging, et de prix attractifs. Mais comme l'explique Céline, employée chez Gaumont, «la plupart des internautes, ne sont pas collectionneurs. Un beau packaging ne change rien. Peu importe le flacon pourvu qu'il y ait l'ivresse. Ce qui les intéresse, c'est le contenu, et on le trouve gratuitement partout...» Le problème se pose donc de savoir à qui la faute. Aux internautes enclin à frauder et ne pas payer ou aux fournisseurs d'accès qui proposent sans cesse des connections plus rapides ? •A.V.

Le projet de loi «relatif aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information», le DADVSI a été adopté suite à l'échec du projet de licence globale. Le texte, présenté par le ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres, instaure, entre autres : une amende de 38 euros

pour les internautes qui téléchargent illégalement, une contravention de 150 euros pour la mise à disposition d'une oeuvre et une peine de 3 ans de prison et 300 000 euros d'amende pour la commercialisation d'un logiciel destiné au piratage. Selon De Vabres «Cette loi offre un vrai

Ce que dit la loi

cadre légal qui n'existait pas auparavant et élimine les risques de sanctions disproportionnées (prison) pour l'utilisateur l a m b d a » . • A . V .



Qu'est ce que le Peer to Peer (P2P)

«Le peer-to-peer» (ou p2p) est un réseau d'échange et de partage de fichiers entre internautes. C'est un logiciel rapide à installer et à configurer sur un ordinateur. L'ancêtre le plus célèbre et controversé des p2p actuels était Napster, qui permettait l'échange de fichiers musicaux, subissant ainsi les foudres des majors et artistes. Les logiciels de peer to peer les plus utilisés actuellement sont Kazaa, Overnet et Emule. •A.V.

www.partager.mp3



LA MUSIQUE GRATUITE

A UN PRIX



**L'échange de musique sur internet c'est du vol et désormais c'est
- jusqu'à 300 000€ d'amende
et 3 ans d'emprisonnement -
(article 335-4 du code de la propriété intellectuelle)**